



Photos de marques à but d'illustration

Par Visiteur

Bonjour, et merci d'avance de l'intérêt que vous porterez à ma question bien énigmatique.

Photographe depuis 10 ans en amateur avertit, je viens de monter ma société en auto-entreprise pour proposer mes compétences à des fins publicitaires.

Je suis spécialisé dans les photos de produits et n'ayant pas eu encore de clients, j'ai dû réaliser un book visible sur internet avec des photos que j'ai réalisées de produits de marque existants.

Il y a parmi ces photos, des objets comme des montres "LOT*S", Un rouge à lèvres "BOURG***S" etc... Bref, quelques photos où les marques commerciales sont bien visibles sur le produit. D'autres photos où j'ai même rajouté le logo sur la page.

Ma question est la suivante :

Ai-je le droit d'utiliser ces images pour montrer mon savoir faire en sachant que je n'ai jamais travaillé pour ces marques ? Est-ce que la mention inscrite sous mon site "Publicités non contractuelles" suffit à éclaircir les choses pour les visiteurs qui viendraient se renseigner sur mon travail ?

Si ce n'est pas le cas, existe t'il une phrase à inscrire pour que je puisse conserver ces images d'exemple sur mon site pro ?

Merci de vos réponses.

Cdt

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Ai-je le droit d'utiliser ces images pour montrer mon savoir faire en sachant que je n'ai jamais travaillé pour ces marques

Malheureusement en aucune façon car l'image des marques est la propriété exclusive de leurs possesseurs. Il est interdit de publier de diffuser une photo représentant une marque sans l'accord de la société détentrice de la marque.

Est-ce que la mention inscrite sous mon site "Publicités non contractuelles" suffit à éclaircir les choses pour les visiteurs qui viendraient se renseigner sur mon travail ?

Cette mention ne protège pas car elle n'est nullement dérogatoire au droit de la propriété intellectuelle.

Si ce n'est pas le cas, existe t'il une phrase à inscrire pour que je puisse conserver ces images d'exemple sur mon site pro ?

Malheureusement aucune. Hormis obtenir l'autorisation du possesseur de la marque vous ne pouvez diffuser ces photos.

Bien cordialement

Par Visiteur

Ok merci pour ces informations.

Cdt

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance et veuillez accepter nos excuses pour le retard dans notre réponse indépendant de notre volonté.

Bien cordialement